

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PRIVAS CENTRE ARDECHE
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 2016 A 18 H A PRIVAS**

Présents :

Edwige BACHER, Hélène BAPTISTE, Catherine BONHMEAU, Patricia BRUN, Sandrine FAURE, Bernadette FORT, Michel GEMO, Nathalie MALET TORRES, Nicole MARTIN Guy PATRIARCA, Jean-Michel PAULIN, Marie-Dominique ROCHE Alain SALLIER, Laetitia SERRE, Elisabeth TERRASSE, Yvon VIALAR.

Excusés :

Noël BOUVERAT ayant donné pouvoir à Michel GEMO, Christian DUMORTIER ayant donné pouvoir à Yvon VIALAR, Corinne LAFFONT ayant donné pouvoir à Laetitia SERRE, Marie-Françoise LANOOTE ayant donné pouvoir à Edwige BACHER, Roger MAZELLIER ayant donné pouvoir à Bernadette FORT, Annie THOMAS ayant donné pouvoir à Hélène BAPTISTE, Marie-France MULLER, ayant donné pouvoir à Nicole MARTIN, François VEYREINC ayant donné pouvoir à Alain SALLIER.

Absents :

Marc CHALABREYSSE, Laetitia CURE, Mickaël DURAND.

Secrétaire de séance :

Olivier LEVENT (Directeur du CIAS).

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 24

Ordre du jour :

- 1- Budget primitif 2016,
- 2- Avance de subventions pour les associations menant des actions sous compétence petite enfance, enfance et jeunesse,
- 3- Soutien à l'action 2016 de la MJC de La Voulte sur Rhône : « Faire famille aujourd'hui »,
- 4- Soutien au festival Les Oreilles du renard 2016.

Laetitia SERRE explique que le Conseil communautaire a voté son budget primitif le 13 avril.

Le budget du CIAS évolue fortement car son action n'a porté essentiellement que sur le second semestre 2015 soit une moitié d'exercice. On passe ainsi d'un budget de fonctionnement de 1 810 450 € en 2015 à un budget prévisionnel 2016 de 4 187 635 €. Cette variation importante montre la volonté de faire avancer l'action sociale en transversalité.

Le CIAS est le bras armé de la Communauté d'agglomération en termes de développement social local et il contribue également à l'attractivité du territoire. Les premiers mois de fonctionnement ont également démontré la pertinence d'intégrer des experts du territoire dans le Conseil d'administration.

Le lien à la Communauté d'agglomération demeure fort ; elle a voté une subvention d'équilibre au CIAS de plus de 2 626 000 € soit environ 54 % de son budget. La réalité est en deçà car notamment deux types de financement viennent atténuer cette subvention brute : la PSEJ du Contrat enfance jeunesse et la restitution des attributions de compensation permettant de mettre en œuvre les compétences transférées.

2016 sera encore une année de transition car un certain nombre d'actions débutent ou sont en route. Au cours de l'année, le Conseil d'administration sera amené à réfléchir à des actions que l'on aura à développer.

En outre, la Présidente indique que Sophie VANNIER va intégrer au 15 mai le poste de coordination enfance jeunesse et innovation sociale au CIAS. Elle tient à remercier publiquement Marie-Dominique ROCHE pour avoir fait avancer la date de mutation.

1- Budget primitif 2016

Présentation par chapitre

FONCTIONNEMENT		%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Total des dépenses	4 187 635,00 €	100,00%	4 149 803,45 €	37 831,55 €
011 - Charges à caractère général	633 409,55 €	15,13%	633 409,55 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 306 709,00 €	55,08%	2 306 709,00 €	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00 €	0,96%	40 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 831,55 €	0,90%		37 831,55 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 169 550,00 €	27,93%	1 169 550,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	134,90 €	0,00%	134,90 €	
Total des Recettes	4 187 635,00 €	100,00%	4 167 517,64 €	20 117,36 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	33 027,75 €	0,79%	33 027,75 €	
013 - Atténuations de charges	5 700,89 €	0,14%	5 700,89 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 117,36 €	0,48%		20 117,36 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	735 900,00 €	17,57%	735 900,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	3 383 929,00 €	80,81%	3 383 929,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	8 960,00 €	0,21%	8 960,00 €	
INVESTISSEMENT				
Total des dépenses	87 664,00 €	100,00%	67 546,64 €	20 117,36 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 200,00 €	5,93%	5 200,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 117,36 €	22,95%		20 117,36 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 239,00 €	1,41%	1 239,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	61 107,64 €	69,71%	61 107,64 €	
Total des Recettes	87 664,00 €	100,00%	49 832,45 €	37 831,55 €
0001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 038,11 €	34,27%	30 038,11 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 831,55 €	43,16%		37 831,55 €
13 - Subventions d'investissement	19 794,34 €	22,58%	19 794,34 €	
TOTAL DEPENSES	4 275 299,00 €		4 217 350,09 €	57 948,91 €
TOTAL RECETTES	4 275 299,00 €		4 217 350,09 €	57 948,91 €

Présentation par service

BUDGET DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	%	RECETTES	%
Général	287 775,10 €	6,87%	2 721 925,00 €	65,00%
Petite enfance	2 519 875,00 €	60,17%	979 340,00 €	23,39%
Enfance - jeunesse	818 420,00 €	19,54%	51 800,00 €	1,24%
Portage de repas à domicile	501 564,90 €	11,98%	434 570,00 €	10,38%
Information - accès au droit	60 000,00 €	1,43%	0,00 €	0,00%
TOTAL	4 187 635,00 €	100,00%	4 187 635,00 €	100,00%

Il convient de noter la subvention d'équilibre octroyée de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche par le Conseil communautaire de 2 626 479 euros.

Laetitia SERRE précise que cette somme est atténuée par :

- la prestation enfance jeunesse (PSEJ) du Contrat enfance jeunesse qui n'est pas versée au CIAS mais demeure à la Communauté d'agglomération : estimation 372 700 € ;

- la restitution des attributions de compensation 2015 et 2016 des communes à la Communauté d'agglomération au titre des compétences transférées soit une estimation de 675 000 € (en attente du vote du rapport de la Commission locale des charges transférées (CLECT)).

La subvention d'équilibre nette de la Communauté d'agglomération au CIAS serait de l'ordre d'environ 1 578 200 €.

Par ailleurs une partie des agents de la petite enfance (une cinquantaine) sont restés des agents de la Communauté d'agglomération mais ils sont mis à disposition du CIAS via une convention. Celui-ci lui rembourse environ 1 508 000 €.

Hélène BAPTISTE affirme que les gros investissements sont portés par la Communauté d'agglomération (ex. la réalisation du pôle petite enfance à Chomérac) ; le CIAS assure le petit investissement (mobilier, électroménager, matériel informatique, véhicules de portage de repas...).

Yvon VIALAR souhaite savoir si le CIAS va conserver son autonomie par rapport à la Communauté d'agglomération.

Il est rappelé que si un CCAS possède une grande latitude dans les actions à mettre en œuvre du fait d'une clause de compétence générale (capacité d'intervention générale), ce n'est pas le cas pour un CIAS dont les attributions sont directement issues des compétences que l'EPCI a bien voulu prendre et lui transférer.

Laetitia SERRE précise qu'il faut encore du temps pour structurer les services du CIAS et que c'est dans le cadre des compétences confiées par la Communauté d'agglomération que l'on peut agir.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil d'administration du 10 mars 2016,

Vu la délibération n° 2016-04-13/584 en date du 13 avril 2016 du Conseil communautaire approuvant l'octroi d'une subvention d'équilibre de la Communauté d'agglomération au CIAS Privas Centre Ardèche d'un montant de 2 626 479 euros,

Ceci exposé, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2016 du CIAS Privas Centre Ardèche, présenté par chapitre, d'un montant de 4 187 635 euros pour la section de fonctionnement et 87 664 euros pour la section d'investissement.

2- Avance de subventions pour les associations menant des actions sous compétence petite enfance, enfance et jeunesse

Le CIAS Privas Centre Ardèche assure l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. A ce titre, il lui revient de fixer les modalités de partenariat avec les associations gérant des équipements ou menant des actions en lien avec les compétences de la Communauté d'agglomération.

Précédemment, après signature d'une convention, elles percevaient 50 % de la subvention allouée par l'organe délibérant en avril et le solde en septembre.

Les associations, menant des actions en lien avec les compétences petite enfance, enfance et jeunesse, ont renvoyé très tardivement les documents nécessaires à une étude dans de bonnes conditions des sollicitations présentées. Il n'est pas possible, à ce jour, de présenter des propositions de subventions au Conseil d'administration.

Cependant, afin de ne pas pénaliser ces structures, il est proposé de leur octroyer une avance de subventions.

Marie-Dominique ROCHE souhaite connaître la position du Conseil d'administration par rapport à la crèche Germinal qui a eu un déficit d'environ 3000 € en 2015.

Laetitia SERRE indique que la subvention votée par le Conseil communautaire en 2015 d'un montant de 43 000 € a été versée. Elle tient à préciser que l'année précédente l'association avait fait un excédent de 6000 € environ. La difficulté en 2015 est venue notamment d'un retard important dans le remboursement de l'association pour le congé maternité d'une salariée. Les choses devraient rentrer dans l'ordre en 2016.

Avec la prise de la compétence jeunesse (ALSH extrascolaire et accueil de jeunes) en 2016 c'est plus de 975 000 € qui seront versées aux associations du territoire en 2016 pour soutenir leurs actions en lien avec les compétences prises par la Communauté d'agglomération.

Sauf cas précis bien argumentée, la Présidente tient à préciser qu'il n'y a pas lieu de faire évoluer les subventions aux associations au-delà de l'évolution annuelle normale de 2-3 %.

Sandrine FAURE souhaite savoir si la subvention à la Mission locale doit permettre de mettre en place la Garantie Jeunes.

Laetitia SERRE explique qu'il s'agit d'un appel à cotisation pour la Mission locale et que la Garantie Jeunes est financée par l'Etat.

Jean-Michel PAULIN souhaite que le Conseil d'administration soit prudent pour ni mettre en difficulté les associations, ni créer des réserves.

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 ;

- Vu le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu l'article L. 214-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu la délibération n°2015-05-27/359 du 27 mai 2015 du Conseil communautaire portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale ;

- Vu la délibération n°2015-06-23/382 du 23 juin 2015 du Conseil communautaire portant modalités d'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire ;

- Considérant l'intérêt à procéder au versement d'une avance de subventions pour les associations contribuant à la mise en œuvre des actions liées aux compétences petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche dans l'attente de la finalisation des conventions avec lesdites associations ;

Dans l'attente de la fixation des montants définitifs des subventions aux associations oeuvrant dans le champs des compétences petite enfance, enfance et jeunesse, il est proposé d'attribuer une avance de subventions selon les montants suivants :

Associations	Actions	Subventions octroyées en 2015	Montant des avances de subventions proposé
Crèche parentale Germinal Privas	Crèche	43 000 €	22 000 €
MJC MPT CS La Voulte sur Rhône	Crèche les quais de l'éveil et micro accueil itinérant RAM, ALSH extrascolaires	298 780 €	233 000 €
Centre social JM & J Dorel Le Pouzin	RAM, ALSH extrascolaires et accueil de jeunes	27 996.28 €	34 000 €
MJC CS 3 rivières Beauchastel	ALSH extrascolaires	-	20 000 €
MJC Couleurs Privas	ALSH extrascolaires	-	27 000 €
FJEP Flaviac – St Julien en St Alban	ALSH extrascolaires et accueil de jeunes	-	7 000 €
Mission locale Moyenne vallée du Rhône Centre Ardèche	Insertion sociale et professionnelle des jeunes	60 431.94 €	30 000 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le tableau ci-dessus concernant une avance de subventions pour l'année 2016 aux associations mentionnées ;
- Dit qu'une convention sera passée avec chacune de ces structures lorsque les montants définitifs seront fixés ;
- Autorise la Présidente à procéder aux versements desdites avances de subvention ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget du CIAS pour l'année 2016, chapitre 65, nature 6574 ainsi que au chapitre 011 nature 6281 ;
- Autorise la Présidente à effectuer toutes démarches utiles pour le financement des équipements petite enfance, enfance et jeunesse en vue de l'obtention d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

3- Soutien à l'action 2016 de la MJC de La Voulte sur Rhône : « Faire famille aujourd'hui »

Depuis 2001, la MJC de La Voulte sur Rhône propose des cycles de conférences dans le cadre de son action de soutien à la parentalité.

Il s'agit, autour d'une thématique annuelle, de soumettre aux parents et professionnels, des temps d'échanges avec des intervenants qualifiés aux compétences diverses (psychologie, sociologie, droit, philosophie...).

Les principaux objectifs sont les suivants :

- amener et accompagner les adultes dans une démarche de réflexion sur la fonction parentale et cela en différenciant les points de vue ;
- apporter des réponses à leurs interrogations ou angoisses.

Chaque cycle est composé de 3 conférences se tenant en soirée. L'entrée y est libre et gratuite.

Depuis 2012 les thématiques ont été les suivantes : « Famille et homosexualité », « Les séparations », « Les addictions et leurs répercussions sur les familles », « Les parents pluriels ».

Le cycle 2016 se déroulant en mars et avril, porte sur « les fratries ».

Le budget prévisionnel 2016 présenté s'élève à 3 450 euros selon les répartitions suivantes :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Intervenants	1350 €	CAF de l'Ardèche	1000 €
Communication	500 €	CIAS Privas Centre Ardèche	1000 €
Alimentation	100 €	Autofinancement MJC	1450 €
Personnel	1500 €		
TOTAL	3450 €	TOTAL	3450 €

Jean-Michel PAULIN précise que le cycle de conférences réunit beaucoup de monde et que les thèmes sont intéressants.

Compte tenu des délais et de l'impossibilité de faire figurer le logo du CIAS sur les plaquettes déjà très largement diffusées, Michel GEMO souhaiterait que l'an prochain le logo soit apposé sur les documents.

Dès lors qu'ils sont soutenus, Laetitia SERRE confirme que c'est une exigence que soit indiqué le soutien du CIAS sur l'ensemble des outils de communication des projets.

Vu la délibération n° 2016_10MARS_05 en date du 10 mars 2016 portant précisions sur la définition de la compétence soutien à la fonction parentale,

Considérant l'intérêt du projet présenté pour l'ensemble des familles du territoire et des professionnels de la petite enfance,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Allouer à l'association MJC CS de La Voulté sur Rhône une subvention de 1000 euros pour la mise en place du cycle de conférences 2016 « Faire famille aujourd'hui », qui correspond à 29 % du budget de l'action.

4- Soutien au festival Les Oreilles du renard 2016

Du 5 au 7 mai 2016, l'Union bi-départementale des MJC de Drôme et d'Ardèche organise le festival de musiques actuelles Les Oreilles du renard à St Julien en St Alban et Flaviac.

La journée d'ouverture du 5 mai, gratuite, sera réalisée en direction des familles et des habitants du territoire. Les soirées du 6 et du 7 mai verront monter sur scène des groupes d'envergure nationale mais également les finalistes du tremplin musical organisé par un jury de jeunes et de professionnels.

Au-delà de l'évènement organisé pour et par les jeunes, les organisateurs souhaitent créer de véritables synergies sur le territoire et impulser des dynamiques durables tant en direction des jeunes, que de la culture et de la vie associative.

C'est dans ce sens que de nombreuses structures implantées sur le territoire intercommunal sont parties prenantes depuis plusieurs mois de l'organisation du festival : le FJEP de Flaviac – St Julien, la maison des jeunes de Chomérac, le Centre social du Pouzin, les MJC de La Voulte et Privas...

Afin d'envisager la mise en œuvre du festival, l'association a sollicité la Communauté d'agglomération sur le volet culturel (via l'appel à projets 2016 pour les projets culturels, sportifs et touristiques à rayonnement intercommunal...) et le CIAS sur le domaine de la jeunesse. Elle sollicite les 2 collectivités à hauteur de 10 000 euros selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Domaine artistique	26 200 €	Entrées et buvette	35 000 €
Domaine technique	25 500 €	Départements Ardèche et Drôme	14 000 €
Communication	3 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	5 000 €
Logistique, aménagement, sécurité	14 000 €	Etat	4 000 €
Frais généraux	5 300 €	Mission locale	4 000 €
Fournitures buvette	5 500 €	Communes de St Julien et Flaviac	5 500 €
		CAPCA, CIAS Privas Centre Ardèche	10 000 €
TOTAL	84 500 €	TOTAL	84 500 €

Hélène BAPTISTE indique qu'il s'agit d'une démarche citoyenne qui permet de construire, avec les jeunes de plusieurs communes, des projets très pertinents. Cela leur permet de prendre des responsabilités et d'être reconnus localement.

Laetitia SERRE indique qu'à Beauvène, il y a des rencontres régulières entre jeunes et adultes et que ces derniers essaient de les intégrer dans diverses manifestations locales.

Jean-Michel PAULIN met en avant, que, bien plus que la diffusion culturelle, c'est la méthode et la démarche d'éducation populaire qu'il faut valoriser.

- Vu la demande de soutien financier de l'Union bi-départementale des MJC de Drôme et d'Ardèche en date du 6 novembre 2015 ;

- Vu la délibération n°2015-05-27/359 du 27 mai 2015 du Conseil communautaire portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale ;

- Vu la délibération n°2015-06-23/382 du 23 juin 2015 du Conseil communautaire portant modalités d'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire ;

- Vu la délibération n° 2016-03-23 /550 du 23 mars 2016 du Conseil communautaire portant attribution de subventions dans le cadre de la première session de l'appel à projets pour les projets culturels, sportifs et touristiques à rayonnement intercommunal 2016 et l'octroi d'une subvention de 2500 € à l'Union bi-départementale des MJC de Drôme et d'Ardèche pour le festival Les Oreilles du renard 2016 ;

- Considérant l'intérêt de la démarche de développement social et d'éducation populaire ainsi que la contribution active à la structuration des associations et structures de jeunesse du territoire de la Communauté d'agglomération ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Allouer à l'association l'Union bi-départementale des MJC de Drôme et d'Ardèche une subvention de 1000 euros pour la mise en place du festival Les Oreilles du renard en mai 2016 à St Julien en St Alban et Flaviac.

5- Questions diverses

Bernadette FORT présente une sollicitation de la CARSAT dans le cadre de la Conférence des financeurs sous l'égide du Département afin de mettre en place des ateliers sur la sécurité routière à destination des seniors.

Elle précise que dans la mesure du possible, il faudrait organiser ces temps avant la fin du premier semestre 2016. Par ailleurs, divers ateliers de prévention ont déjà été mis en place à plusieurs endroits du territoire (La Voulte, Le Pouzin, Privas...) et il conviendrait de les positionner de préférence dans la vallée de l'Eyrieux et de s'appuyer sur les associations de retraités pour relayer l'information.

Il est proposé de constituer un groupe de travail afin de réfléchir à la localisation de ces 3 ateliers.

Fin de la séance à 19h15.